

Image not found or type unknown



## Redressement judiciaire pour un artisan les risques

Par **Baranmaconnerie**, le **30/11/2012 à 10:05**

Bonjour,  
Mon mari qui est artisan maçon et va déposer un dossier pour un redressement judiciaire suite à un impayé de la part d'une grande entreprise pour qui il a travaillé en tant que sous-traitant.  
Si le juge décide finalement d'une liquidation judiciaire, est-ce que l'on peut nous saisir nos biens mobiliers (meubles, électroménagers) ? Nous n'avons aucun biens immobiliers, et sommes mariés mais sans contrat de mariage.  
Si oui, que faire pour protéger nos biens personnels ?  
Merci pour vos réponses !  
Cordialement.  
Mme AYDIN